

Controversies over Methods in European Union Law

Controverses sur les méthodes en droit de l'Union européenne



Seminar Series organized
by the CERIC and the LTD (3rd year)

Cycle de séminaires organisés
par le CERIC et le LTD (3^e année)

17 November 2023 (12:30-14:30 CET)

Leticia DIEZ SANCHEZ : A Distributional Analysis of EU Law
Päivi Johanna NEUVONEN : Critical Theory and Praxis in EU Law

8 December 2023 (12:30-14:30 CET)

Jean-Sylvestre BERGÉ : En quoi pourrait consister une méthode a priori en droit de l'Union européenne ?
Mathilde UNGER : Approches interdisciplinaires sur le droit de l'Union européenne : l'exemple du droit à la protection des données

19 January 2024 (12:30-14:30 CET)

Saniya AMRAOUI : Othering in EU Law : the Case of Migrants ?
Afrodit MARKETOU : How European is European Law?

9 February 2024 (12:30-14:30 CET)

Stéphane DE LA ROSA : La promotion de l'autonomie stratégique de l'Union européenne : vers de nouveaux paradigmes en droit de l'intégration ?
Claire MONGOUACHON : Les controverses autour de l'Union économique et monétaire en France et en Allemagne

22 March 2024 (12:30-14:30 CET)

Anne-Lise SIBONY : Comment utiliser les études comportementales dans la réflexion juridique ?
Arnaud VAN WAEYENBERGE : L'approche pragmatique et par les instruments en droit de l'UE

26 April 2024 (15:00-17:00 CET)

Fernanda NICOLA : A Critical Take on the Case Law of the European Court of Justice
Antoine VAUCHEZ : Back into the Archive of EU Law. Assessing fifteen years of research (acquis, limits, possible ways forward)

24 May 2024 (12:30-14:30 CET)

Marco GOLDONI : The Law & Political Economy of the EU
Signe Rehling LARSEN : Public Law Theory and EU Law

Methodological issues pervade contemporary debates in EU law. EU lawyers largely agree on the need to go beyond the classical opposition between the two perspectives that have long dominated the field of European studies: on the one hand, the purely doctrinal approach, which limits itself to seeking answers to particular legal problems or to systematizing the state of the law, and on the other hand, the purely strategic perspective, which reduces law to external determinants. Lawyers are increasingly aware of the limits of a purely doctrinal model and debate how to improve it or how to replace it with new approaches. At the same time, scholars from other disciplines are increasingly taking the technical dimensions of EU law as their object and are more and more read by lawyers themselves. This raises the question of the singularity of a legal approach to EU law. If there is controversy about methods, it is because there is agreement on the need to debate but also awareness of what is at stake: a reconfiguration of European studies.

This series of seminars aims at providing an overview of different methods in European Union law, both old and new, both mainstream and not, by putting them in perspective with each other and by questioning their underlying assumptions. In order to do so, participants are expected to engage in a reflexive exercise that will make their methods and their position in the controversy explicit: What methods do they use and what do these methods imply? With whom and against whom do they think European Union law? Do they find it useful to exhume an author that in their view has been unduly neglected or, on the contrary, to call for new approaches to understand EU law? The aim is not to design the landscape of the different methods available to study EU law in an abstract way, but to show what they can do in practice and what they imply from a theoretical and ideological point of view. In other words, the aim is to investigate the insights that they offer, but also their limits, based on their application in concrete cases

While this series of seminars is addressed to EU lawyers, this momentum of methodological discussion and reflection that EU law is undergoing should be of interest more broadly. The current state of EU law can be taken as an exemplary site for undertaking a more general reflection on legal methodology and on the moments of rearrangement of a discipline more generally.

Les questions méthodologiques occupent une place croissante dans les débats contemporains en droit de l'Union européenne. Les européenistes s'accordent largement sur la nécessité de dépasser l'opposition entre deux perspectives qui ont longtemps dominé le champ des études européennes : d'une part, une approche purement doctrinale, qui se limite à chercher des réponses à des problèmes juridiques particuliers ou à systématiser l'état du droit, d'autre part, une perspective purement stratégique, qui réduit le droit à des déterminants externes. Les juristes perçoivent le risque d'épuisement d'un modèle purement doctrinal et débattent de la façon de le faire évoluer ou de lui substituer d'autres approches. Les travaux s'inscrivant dans d'autres disciplines prennent de façon croissante les dimensions techniques du droit de l'Union pour objet et sont de plus en plus lus par les juristes, ce qui peut conduire à s'interroger sur la singularité d'une approche juridique du droit de l'Union européenne. S'il y a controverse sur les méthodes, c'est parce qu'il y a accord sur la nécessité de débattre mais aussi conscience de ce qui est en jeu : une reconfiguration des études européennes.

Ce cycle de séminaires cherche à contribuer au débat en exposant différentes méthodes en droit de l'Union européenne, classiques ou nouvelles, majoritaires ou minoritaires, en les mettant en perspective les unes par rapport aux autres et en s'interrogeant sur ce qu'elles impliquent. Pour ce faire, il est attendu des participants et des participantes un exercice réflexif conduisant à rendre explicites leurs méthodes et leur position dans la controverse : Quelles méthodes mettent-ils en œuvre et qu'impliquent-elles ? Avec qui et contre qui pensent-elles le droit de l'Union européenne ? Pensent-ils utile d'exhumer un auteur ou, au contraire, de convoquer de nouvelles approches pour penser le droit de l'Union européenne ? Il ne s'agit pas de broser un tableau abstrait des différentes méthodes mais de montrer ce qu'elles permettent de faire en pratique et ce qu'elles impliquent d'un point de vue théorique et idéologique, autrement dit, il s'agit de s'interroger sur leurs intérêts et leurs limites à partir de leur mise en œuvre dans des cas concrets.

Si ce cycle de séminaires s'adresse en premier lieu aux européenistes, il fait le pari que ce moment d'intenses discussions méthodologiques que connaît le droit de l'Union européenne peut intéresser au-delà de celui-ci. Dans cette perspective, le droit de l'Union européenne actuel est un terrain exemplaire pour entamer une réflexion plus générale sur la méthodologie juridique et sur les périodes au cours desquelles une discipline se recompose.